



## COMMUNE DE BRÉHÉMONT

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal de Bréhémont dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre TRUISSARD, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre TRUISSARD, Maire ; Mme Angélique PLOQUIN THIBAUT, MM. Matthieu BELLIER, Jérôme GARNON et Victorien TOULMÉ Adjointes au Maire.

Mmes Nadine FEUTRIER, Amélie SUNDHEIMER et Élodie TOULMÉ, MM. Michel BERGÈRE et Aurélien RIBREAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Kévin BRIARD, Karl DUBOIS, Christophe GEORGET et Philippe MANSUY.

Pouvoirs : Karl DUBOIS à Angélique PLOQUIN THIBAUT, Philippe MANSUY à Aurélien RIBREAU.

#### **LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2023 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Michel BERGÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Céline BOULARD-ALTUR, qui assistera à la séance mais sans y participer.

En ouverture de séance, et sur demande de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Délibération sur les dépenses d'investissement (acquisition de parcelle pour bache incendie) avant le vote du budget 2024 et Avenant au contrat de bail de la Many du Fil afin d'y intégrer des charges mensuelles d'électricité.

#### **1. Renouvellement de l'Éclairage Public par le SIEIL 37 pour les rues Ridet, des Déportés et des Charrières :**

*Délibération n°001/2024*

Dans le cadre des travaux de rénovation de la place et notamment du changement des lampadaires, il est proposé de procéder également au remplacement de l'éclairage public autour de la place pour les rues Ridet (3 luminaires), des Déportés (3 luminaires) et des Charrières (1 luminaire). Ces travaux comprendront aussi le changement complet du câble d'alimentation des candélabres qui est sans « neutre », ainsi que la reprise du tableau de commande de l'éclairage.

7 points lumineux et l'ensemble des câbles et du tableau de commande sont donc concernés pour un montant total de 18 840.88 € HT, dont le SIEIL prend la moitié en charge et la TVA, soit un reste à charge de 9 420.44 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'estimatif sommaire du SIEIL 37 d'un montant HT restant à charge de la commune de 9 420.44 € pour le remplacement de 7 lampadaires d'éclairage public rues Ridet (3 luminaires), des Déportés (3 luminaires) et des Charrières (1 luminaire). Les travaux seront réalisés en 2024 ou 2025.

## **2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 :**

*Délibération n°002/2024*

La signature d'achat d'une partie de la parcelle ZB 42 à l'Aireau des Besniers appartenant à M. et Mme Brosseau, afin d'y installer une bâche souple à incendie, aura lieu lundi 5 février prochain. Il convient que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2024.

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget pour l'année en cours, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement de l'année 2023, hors reste à réaliser et hors chapitre 16, est égal à 810 500 € (chapitre 21), le montant maximum correspondant au quart des crédits ouverts en 2024 s'élève à 202 625 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré constate que le montant correspondant au quart des crédits ouverts hors reste à réaliser et hors chapitre 16 est de 202 625 €.

- Autorise M le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024 les dépenses d'investissement nécessaire dans la limite de :
  - ↳ Article 2111 - Achat de terrain : 2 000 €
- Dit que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget 2024.
- Dit que cette autorisation est applicable après ouverture de l'exercice 2024.

## **3. Avenant au bail du local de La Many du Fil – Charges mensuelles d'électricité :** *Délibération n°003/2024*

Le Bail de location du local de la Many du Fil a été renouvelé au 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour un montant mensuel hors charge de 117 €. Cependant des charges mensuelles d'électricité de 37 € sont à ajouter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer un avenant au bail de location de la Many du Fil afin d'y intégrer 37 € de charges mensuelles révisées chaque année selon la consommation d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

## **4. Informations et points divers :**

- Travaux d'aménagement du bourg- point d'étape-suivi
- Discussion sur les demandes d'arrêtés de circulation de la Clef d'Or pour ses concerts sur voirie en 2024.
- Présentation des travaux projetés pour la subvention « Amendes de Polices 2024 » du Conseil Départemental : projet de mettre en place une chicane rue des Déportés face à l'entrée du cimetière afin de limiter la vitesse et d'aménager des places de parking supplémentaires.
- Projet d'organisation de la Fête des Simples (plantes aromatiques et médicinales) les 28 et 29 septembre 2024 par le Syndicat National des Simples et l'Association HerbesOCentre (producteurs locaux) qui organisent depuis plusieurs années une Fête des Plantes Aromatiques et Médicinales en Touraine, en partenariat avec les associations communales qui souhaiteraient y participer.
- Point sur la consultation éventuelle du contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire : décision au prochain conseil municipal.
- Discussion sur l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour le restaurant scolaire qui permettrait de doter la Salle de Séminaires d'un lave-vaisselle : réflexion à poursuivre.

*Aucune autre question n'étant plus posée, M. le Maire lève la séance à 22h09.*

**Prochain Conseil Municipal jeudi 7 mars 2024 à 20h00**